



FORMATION INITIALE BREVET DE SURVEILLANT DE BAINNADE



1 - Public

La formation est ouverte à toute personne qui organise et surveille une baignade dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) en respectant la réglementation en vigueur, en lien avec le directeur et l'équipe d'encadrement.

2 - Prérequis

Etre âgé d'au moins 17 ans le jour du début de la formation.

Etre reconnu médicalement apte.

Etre licencié à la FFSS le jour du début de la formation.

3 - Encadrement

Formation animée par un formateur PSC et un formateur titulaire du MNS ou un formateur titulaire du PSC + MNS à jour de formation continue.

4 - Durée

La formation initiale BSB s'étale sur 35 h de face à face pédagogique dont 7h pour la formation Premiers Secours Citoyen.

5 - Entrée en formation

Ne peut se faire qu'après réception du dossier d'inscription et règlement de la formation.

6 - Modalités d'évaluation

L'évaluation de la formation est réalisée par un contrôle continu.

Validation des candidats :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation, soit 35 h globales dans une structure FFSS.
- Avoir validé la formation PSC complétée par les dispositions spécifiques aux baignades.
- Avoir satisfait aux épreuves techniques.
- Avoir satisfait aux épreuves de réglementation en validant le QCM.

7 - Personne en situation de handicap

Nous consulter.

8 - Tarif

Nous consulter

9 - Maintien des acquis

Le diplôme BSB doit être renouvelé tous les 5 ans.

Objectifs de la formation

Le Brevet de Surveillant de Baignade - BSB est une qualification permettant à un animateur de mettre en application ses compétences dans la surveillance, le sauvetage et le secourisme lors de l'encadrement de la baignade d'un groupe d'enfant.

Ce Brevet est obligatoire lors d'une baignade dans un lieu non surveillé, et sur la majorité des plages.

Compétences attestées

A la fin de la formation, le stagiaire surveillant de baignade sera capable, dans le cadre d'une baignade organisée en ACM :

- De prévenir les dangers.
- De surveiller un milieu aquatique clos.
- D'assurer sa propre sécurité, celle des animateurs et des enfants.
- De mettre en œuvre la conduite appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique.

Rôle et missions

Le surveillant de baignade prépare la baignade et assure la surveillance du groupe d'enfant dont il a la charge.

Le titulaire du brevet de surveillant de baignade peut :

- Surveiller ;
- Former et conseiller l'équipe pédagogique en matière de sécurité et d'organisation d'animations aquatiques ;
- Sensibiliser l'équipe pédagogique et les mineurs au respect du milieu aquatique (hygiène, propreté, respect de la faune et de la flore) ;
- Consulter les fiches d'inscription des enfants pour connaître leur niveau de natation ;
- Rappeler et faire respecter les règles de sécurité aux mineurs ;
- Baliser ou matérialiser la zone de baignade (en cas de baignade non surveillée) ;
- Intervenir et exécuter les premiers gestes d'urgence en attendant l'arrivée des secours ;
- Organiser les éventuelles rotations (plusieurs groupes de baigneurs).

Méthodes pédagogiques

- Formation au Certificat de Compétences de Premiers Secours Citoyen (voir fiche PSC).
- Réglementation et préparation au QCM.
- Entraînement aux épreuves en piscine.



35 h

Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS - reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

sffss44@gmail.com - 06 28 72 80 08 - 06 36 77 57 81 - www.secouristes-saint-herblain.com

Siret n° 350 132 163 00030 - Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.





FORMATION INITIALE BREVET DE SURVEILLANT DE BAINNADE



Le Brevet de Surveillant de Baignade - BSB est une qualification permettant à un animateur de mettre en application ses compétences dans la surveillance, le sauvetage et le secourisme lors de l'encadrement de la baignade d'un groupe d'enfant.

Contenu pédagogique

Secourisme

- ➔ Premiers secours Citoyen

Réglementation (QCM Questionnaire à Choix Multiples)

- ➔ Les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques (aspects juridiques et réglementaires, organisation et sécurité des lieux de baignade en ACM, balisage d'une zone de baignade).

Une préparation théorique à la dernière épreuve du QCM réglementaire de 20 questions :

- Connaissance de la réglementation des baignades.
- L'organisation et la surveillance de la baignade d'un groupe d'enfants.
- Reconnaître un nageur en difficulté et lui porter assistance.
- Mettre en œuvre les gestes de premiers secours adaptés.
- Proposer des animations autour de l'eau avec l'équipe d'encadrement.
- Premières approches de l'eau et de l'océan, découvrir le milieu aquatique.
- Sensibilisation au milieu aquatique et à son respect.

Piscine

- ➔ Parcours 200 m nage libre avec franchissement d'obstacles (8 obstacles de 2 m).
- ➔ Parcours de 50 m mannequin avec remorquage d'un mannequin sur 25 m.
- ➔ Epreuve de pratique de soin de première urgence aux noyés.
- ➔ Lancer de ballon au-delà des 10,5 m après 3 tentatives maximum.



Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS - reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

sffss44@gmail.com - 06 28 72 80 08 - 06 36 77 57 81 - www.secouristes-saint-herblain.com

Siret n° 350 132 163 00030 - Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

